DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID: 974-249740101-20230314-2023_014_BC_14-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU - TROIS BASSINS - SAINT PAUL LE PORT - LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX MARS à 14 h 00, le

Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO au Port, salle de réunion Nombre de membres en exercice : 16 du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de

M. Emmanuel SERAPHIN, Président. Nombre de présents : 12

Nombre de représentés : 2

Nombre d'absents : 2 Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023 014 BC 14 Octroi d'une subvention au T'COS pour l'organisation d'un voyage d'échange solidaire à Madagascar (Tuléar)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants: 14

ETAIENT ABSENT(E)S:

NOTA: **ETAIENT REPRESENTE(E)S:**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :

28 février 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 13/03/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20230314-2023_014_BC_14-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2023

<u>AFFAIRE N°2023_014_BC_14</u>: OCTROI D'UNE SUBVENTION AU T'COS POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE D'ÉCHANGE SOLIDAIRE À MADAGASCAR (TULÉAR)

Le Président de séance expose :

Contexte

L'action internationale du TCO a pour objectif de rapprocher les populations et d'augmenter l'attractivité du territoire dans une démarche de codéveloppement.

Au-delà des échanges institutionnels, la coopération décentralisée favorise notamment les échanges entre associations et acteurs socio-culturels, voire les opérateurs économiques des territoires partenaires. Elle encourage également l'engagement citoyen et des jeunes en particulier.

Lors de l'élaboration des orientations budgétaires 2022, les élus du TCO ont exprimé le souhait de relancer la coopération décentralisée en privilégiant le renforcement des liens et des échanges avec des pays d'origine du peuplement tel que Madagascar.

S'appuyant sur les atouts et potentialités du territoire, l'action extérieure du TCO s'adossera concrètement aux axes suivants :

- <u>- La valorisation de l'ingénierie du TCO et/ou de l'offre d'expertise territoriale</u> en appui de projets dans les secteurs de l'aménagement urbain, la gestion de l'eau et des déchets, l'écoconstruction le tourisme durable, la biodiversité
- <u>- La mobilité des jeunes</u> du territoire dans le cadre de volontariats (volontariat de Solidarité Internationale, Service civique international) et de chantiers solidaires.
- <u>L'organisation d'échanges culturels</u>, <u>sportifs et solidaires</u> favorisant le rapprochement des populations et des acteurs socioculturels des territoires.

Présentation du projet de voyage solidaire du TCOS:

Dans le cadre de sa stratégie globale de coopération, le TCO souhaite encourager la participation des agents à la réalisation de ses actions de coopération décentralisée à travers la mobilisation de leur expertise technique et le soutien à des actions de solidarité portées par le comité des œuvres sociales en l'occurrence le TCOS.

A l'instar du COS de la Région Réunion, le TCOS souhaite s'impliquer dans la réalisation d'un voyage solidaire participatif dans la région de Tuléar afin d'apporter sa contribution à un projet de développement local mis en œuvre par l'ONG Bel Avenir.

Membre de la Fondation Eau de Coco, l'ONG Bel Avenir, organisation à but non lucratif, intervient depuis plus de 15 ans dans la région sud-ouest de Madagascar (Tuléar, Mangily et Antsohamadiro) avec pour objectifs d'accompagner, d'éduquer et d'améliorer les conditions de vie des enfants et des femmes les plus défavorisés.

Ses axes d'intervention concernent principalement :

- L'éducation et la lutte contre le travail des enfants

- L'inclusion sociale et la lutte contre la malnutrition
- La protection de l'environnement
- L'éducation à la paix et à la solidarité internationale

Publié le

Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023

ID: 974-249740101-20230314-2023_014_BC_14-DE

S'inscrivant dans la logique d'un tourisme durable et solidaire, ce voyage d'une semaine permettra, à une douzaine d'agents volontaires du TCOS, au-delà de séquences touristiques, de :

- Soutenir et participer à des activités quotidiennes de l'ONG telles que la distribution de repas à des enfants des rues, la cueillette et le conditionnement de feuilles de moringa (utilisées comme complément alimentaire), la replantation de mangrove ; l'organisation d'animations culturelles et environnementales proposées dans le cadre du centre de loisirs et de la ferme pédagogique.
- Organiser des repas solidaires dans des villages de pêcheurs et au sein d'écoles telles que l'école des saphirs.

Ce projet de voyage solidaire porté par le TCOS, programmé en mai/juin 2023, s'inscrit dans les orientations définies par le TCO en matière de coopération décentralisée. Il contribuera ainsi à renforcer l'ancrage et le développement des actions soutenues par le TCO dans la région de Tuléar.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 23/02/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 05/12/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 10 000 € au Tcos pour l'organisation d'un voyage solidaire à Madagascar dans la Region de Tuléar ;
- VALIDER le projet de convention joint ;
- AUTORISER le Président à signer la convention, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Emmanuel SERAPHIN Président